

Procès Verbal de
l'Assemblée Générale Ordinaire 2023
de l'AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche.
La maison des Pêcheurs à Saulxures le 02 Février 2024

Le Président remercie les 24 personnes pour leur présence, particulièrement Madame Odile LACAF, correspondante des DNA pour la Vallée de la Bruche et Monsieur Gérard DESAGA, Maire de Saint-Blaise-la-Roche.

L'assemblée compte 22 membres actifs.

La séance est ouverte à 20h00 sur,

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Lecture du compte-rendu de l'AG du 10 Février 2023
- Approbation du compte rendu de l'AG du 10 Février 2023
- Rapport financier 2023
- Adoption du rapport financier 2023
- Présentation du budget prévisionnel 2024
- Approbation du budget prévisionnel 2024
- Election des réviseurs aux comptes
- Rapport d'activité 2023
- Programme 2024
- Point divers

Hommage à Monsieur GALLI Jean-Jacques, décédé le 9 Septembre 2023

Nous l'appelions tous « Jacki ».

*Il a consacré 50 ans de sa vie à notre AAPPMA,
occupant plusieurs postes avec assiduité et efficacité.*

*Le président précise que, sans lui, notre AAPPMA ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui et
demande à l'assemblée un moment de recueillement en sa mémoire.*

Rapport moral

La météo, la thermie, l'info terrain

- Face aux bouleversements climatiques qui influent sur la régularité de l'approvisionnement en eau, la Fédération du Bas-Rhin a procédé à l'installation de sondes thermiques à des points névralgiques, indiquant en temps réel les variations de températures qui permettent de renseigner les pouvoirs publics et les aider dans la prise de décisions rapides et ciblées.
- Les informations provenant directement du terrain, du voisinage, des pêcheurs, des promeneurs etc. sont importantes et souhaitables.

Tarifs des cartes de pêche

- La Fédération Nationale justifie l'augmentation des cartes de pêche 2024 par le renforcement du « Kit Emploi » et la mise en place d'un programme de promotion de la pêche auprès des jeunes.
- **Cormorans, animalistes et extrémistes**
- La FNPF ne peut prouver statistiquement l'impact des cormorans sur le patrimoine halieutique. La Justice interdit de tirer cette espèce, sauf pour quelques rare exceptions : étangs de pisciculture ou déclarés comme tels. 4 Département en France serviront de tests.
- A noter que des mouvements extrémistes se rapprochent de partis politiques à tendance écologique. Leur but, interdire toute pêche utilisant des esches vivantes, voire la pêche tout simplement. On ne peut que déplorer le manque de cohésion entre les divers représentants de la pêche et les

pêcheurs eux-mêmes, comportement indispensable pour obtenir une représentativité et une efficacité dans la défense contre ces lobbies extrémistes.

Pollutions

- 3 pollutions virulentes ont été signalées. Toujours les mêmes causes, avec les mêmes effets désastreux et malheureusement les mêmes suites judiciaires. Sans preuves formelles, c'est à dire les pollueurs pris sur le fait, les plaintes ne sont pas recevables.

Lecture pour approbation du compte rendu de l'AG du 10 Février 2023

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

Rapport financier

- Lecture par le Trésorier du bilan 2023 :
- Dépenses 25.997,50 € - Recettes 33.899,21 € - Solde 7.901, 71 €
- Le compte bancaire est crédité de 18.149 € et le livret bleu de 2038 €

Approbation du rapport financier

- Monsieur FERRY, réviseur aux comptes, présente son rapport, atteste de la bonne tenue des comptes et propose de donner quitus au trésorier de l'association.

Quitus : Quitus est donné au trésorier à l'unanimité des membres présents.

Election des réviseurs aux comptes

- Messieurs FERRY Didier et LADAME Jean-Claude sont réélus à l'unanimité des membres présents.

Bilan prévisionnel 2024

- Le président présente en détail le budget prévisionnel pour 2024 soit :
Dépenses 32.600€ Recettes 32.600 €
Le bilan prévisionnel 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents

Rapport d'activités 2023

- L'association compte 386 membres actifs, chiffre cohérent et stable - Progression notable des -12 ans, plus 16 cartes.
- Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois +1 réunion du bureau
- Les gardes ont effectué 89 sorties
- Rencontre avec les élus de la Climontaine pour la renaturation d'une partie de son tracé.
- Le dossier pour celle du ruisseau d'Albet est toujours en cours
- **Entretien ripisylve** méthodique et protecteur, ne traitant que les éventuels obstacles à la bonne circulation des eaux ou présentant un danger. Un arbre n'est pas forcément un obstacle. Par contre pour les lignes de haute tensions, EDF n'applique pas cette méthode.
- **Journée de nettoyage** organisée par la ville de Schirmeck. Malheureusement un bug sur le site Internet de la Fédération à empêcher l'information vers les adhérents ; seuls 4 personnes de notre association étaient présentes.
- **Bénévolat** + de 1000 heures cumulées par les bénévoles de notre association.
- **Pêches d'inventaire** : sur le ruisseau d'Albet, la Schirgoutte, le Tommelsbach pour estimer la répartition des poissons. Les résultats mettent en évidence l'impact climatique sur les 3 cours d'eau à des degrés différents mais toujours cohérents avec l'historique des lieux (assec, crues, pollutions). A noter que le manque de truitelles d'il y a 3 ans se manifeste aujourd'hui par le manque d'individus de taille moyennes, donc aussi de reproducteurs. Cela impose de conserver les tailles et quota actuels des prises. Les grandes crues ont dévasté les frayères.

Etangs - Alevinage

- **Grand étang** : 110 Kg de carpes – 200Kg de gardons – 250Kg de Truites AC –
- **Petit étang** : 50Kg de gardons

PROGRAMME de L'AAPPMA EN 2024

Les cartes de pêche en 2024

- Nette augmentation des tarifs imposés sous la pression arbitraire de groupement réciprocaire souhaitant contraindre les autres à appliquer leurs propres tarifs, notamment sur les cartes mineurs.

Les cartes de pêche – Distribution

Rivière Distribution de cartes (+ annuelles étang):

- le 25 février 2024 de 09h00 à 12h00
- le 03 mars 2024 de 09h00 à 12h00

Ouverture du 09 mars au 15 septembre 2024

Vente des cartes de pêche:

- Office de tourisme de la Vallée de la Bruche
- Par courrier : Etangs du Breux 67420 SAULXURES
- Ou sur le site internet www.cartedepeche.fr

Réglementation particulière

- Par arrêté préfectoral, la pêche en marchant dans l'eau est autorisée à partir du 16 Avril 2024
- Hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés, quel que soit le type de pêche pratiqué, même le brochet.
- Nombre de prises autorisées : 2 truites par jour et 20 par an, avec pour objectif la protection de notre patrimoine.

Continuité écologique

Les travaux au programme :

- Ripisylve en partenariat avec les AFP
- Traitement des embâcles
- Journée de nettoyage
 - les suggestions seront les bienvenues

LES ETANGS du BREUX

Réglementation générale

- 1ère fermeture du 4 au 22 Mars 2024 inclus
- 2ème fermeture du 7 au 18 Octobre 2024 inclus

Alevinage :

- 110 Kg de carpes
- 300 Kg de gardons dont 100 dans le petit étang
- 50 Kg de carassins (2/3 1/3)
- 250 Kg de truites ARC

Journée de la truite le dimanche 17 Mars 2024 – 15€ la journée de 08H00 à 17 H – prises illimitées

Points divers :

Le président répond aux différentes questions sur les cormorans, la ripisylve, la continuité écologique, l'entretien du No Kill de Schirmeck.

Le président remercie les participants et déclare la clôture de l'AG à 22 Heures
et les invite à partager le pot de l'amitié.

Le Président



le secrétaire

